

## DELIBERATION N° 2016/217

Attribution de subventions à divers organismes et associations à caractère général - exercice 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 8 juin 2016

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2015/402 du 10 décembre 2015 approuvant le budget principal primitif 2016 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/46 du 11 mai 2016,

La commission municipale intitulée « Administration générale et Finances », entendue en séance du 25 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Dans le cadre des demandes de subventions à caractère général, il est attribué des subventions aux associations et organismes suivants :

<b>Association ou organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
UFC Que Choisir NC	Aide au projet : organisation de conférences d'information et d'échange avec les consommateurs sur des sujets de consommation	50 000
Société du Chien de Berger Allemand	Aide au projet : organisation de l'exposition régionale d'élevage « spéciale de race »	30 000
Club Canin de Dumbéa	Aide au projet : travaux d'amélioration de la structure d'accueil	30 000
SPANC	Soutien aux projets de l'association	400 000
Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Nouvelle-Calédonie	Soutien aux projets de l'association	50 000
Union Nationale des Combattants – Section Dumbéa	Soutien aux anciens combattants démunis	200 000
Amicale des Agents Communaux et Assimilés de Dumbéa	Soutien aux projets de l'association	350 000
Futsal Club Ferrand	Aide au projet : déplacement en métropole de 6 élèves du collège Francis Carco de Koutio et 2 accompagnateurs – Participation à l'EURO 2016 dans le cadre de l'opération 1000 enfants de l'Outre-Mer	80 000
	<b>TOTAL</b>	<b>1 190 000</b>

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, la convention de partenariat définissant les obligations de l'association subventionnée.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondantes, d'un montant d'un million cent quatre-vingt-dix mille FCFP (1 190 000) seront imputées au budget 2016 de la Ville, section fonctionnement, chapitre 65, « Autres charges de gestion courante », article 6574.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

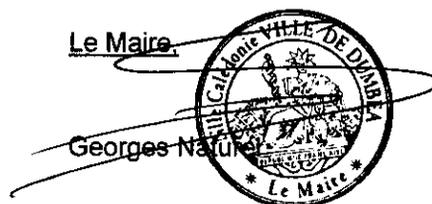
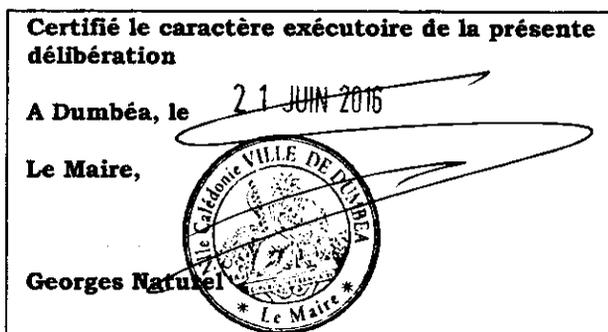
ARTICLE 5 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 JUIN 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 8 JUIN 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize le 8 juin à 17h30, le conseil municipal, légalement convoqué en application de l'article L.121-10 du code des communes, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Georges NATUREL, Maire de Dumbéa.**

Date de convocation

Le 31 mai 2016

Étaient présents :

Daniel BLAISE	1 <sup>er</sup> adjoint
Ericka MICHEL	2 <sup>ème</sup> adjoint
Gérard PIOLET	3 <sup>ème</sup> adjoint
Anne-Claude ROUCH	4 <sup>ème</sup> adjoint
André GUERRY	5 <sup>ème</sup> adjoint
Sylvia TUIHANI	6 <sup>ème</sup> adjoint
José WENDT	7 <sup>ème</sup> adjoint
Gisèle NAPOLEON	8 <sup>ème</sup> adjoint
Edgar CHARDON	9 <sup>ème</sup> adjoint
Reine CHENOT	10 <sup>ème</sup> adjoint
Henriette FALELAVAKI	Conseiller municipal
Marie-Laure UKEIWE	Conseiller municipal
Amasio TAUTUU	Conseiller municipal
Suzanne CASTEL	Conseiller municipal
Tamara TSING TING	Conseiller municipal
Amanda BLANQUET	Conseiller municipal
Juliette OMO	Conseiller municipal
Alexander OESTERLIN	Conseiller municipal
Bernard MARANT	Conseiller municipal
Anna-Mirella DIAWARI	Conseiller municipal
Mehndy CHABRAND	Conseiller municipal
Virginie BARREAU	Conseiller municipal
Muriel Malfar	Conseiller municipal

Date d'affichage

Le 03 juin 2016

Nombre de conseillers : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Ont donné procuration :

Christian MARTIN	Conseiller municipal
Daniel PONCHET	Conseiller municipal
Mireille LEU	Conseiller municipal
Pierre LAKAFIA	Conseiller municipal
Dominique ARNOULD	Conseiller municipal
Ernest WAHEO	Conseiller municipal
Vanessa MUNI	Conseiller municipal
Hélène IEKAWÉ	Conseiller municipal
Henri WAIKATA	Conseiller municipal

Étaient absents :

Adoptée à l'unanimité

Marie-Louise TUIHAMOUGA	Conseiller municipal
Gil BRIAL	Conseiller municipal